

Une suffragante pastorale à Lausanne

Autor(en): **Bonard, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 405

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261133>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Nous ne possédons
éternellement que ce que
nous avons perdu.

IBSEN.

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregoy
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace:
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

A l'Association Suisse pour le Suffrage féminin

L'Assemblée de Bâle
(27 et 28 mai 1933)

Si la grande et belle ville des bords du Rhin ne s'est pas mise en frais de soleil pour nous recevoir, l'importante cohorte des suffragistes bâloises s'est dépensée sans compter pour rendre notre bref séjour des plus agréables, sans oublier les petits cadeaux qui, on le dit, entretiennent l'amitié. La XXI^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin a été un régal intellectuel, auquel présida M^{me} Leuch, dans la vaste salle de l'Hôtel-de-Ville, fleurie d'œillets et d'hortensias roses.

La partie administrative de l'ordre du jour se déroula dès 15 heures, selon le rite habituel, et débuta par la lecture du rapport annuel qui rappelle d'abord la mort de quatre amies suffragistes, M^{me} Gourd (Genève), M^{lle} Salgat présidente de la section suffragiste de Moutier, M^{lle} Schaffner, féministe notoire bâloise, et M^{lle} Zehnder, fondatrice de la Section de St-Gall. L'assistance se leva pour honorer leur mémoire. M^{me} Leuch salue ensuite avec une joie que toute la salle partage la présence de deux visiteuses de marque, notre chère présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, et la féministe finlandaise bien connue, M^{lle} Furuhjelm, ancien membre de la Diète finnoise. Le rapport mentionne la propagande en Suisse orientale et en Valais, rappelle le cours de vacances de Mont-Soleil, annonce la fondation d'un nouveau groupe, celui d'Arosa, et indique que notre association compte 20 sections alémaniques et 16 sections romandes, en tout 5.296 membres.

La Commission des allocations familiales, celle de la lutte contre les stupéfiants et la commission d'enquête sur la protection légale de la femme se sont dissoutes, ayant abouti dans leur travail. L'Association est représentée dans la commission suisse contre les industries de guerre, dont les travaux ont été résumés en six thèses qui seront transmises au Conseil fédéral avec rapport à l'appui, ainsi que dans la commission pour la lutte contre les effets de la crise sur le travail professionnel des femmes. Sur le terrain fédéral, il y eut des lettres, requêtes et protestations plutôt sans succès. Au chapitre international, relevons la délégation au congrès de Marseille de M^{mes} Leuch, Debrüt et Schwyzer.

M. le Dr. Oeri (Bâle) déplore que la démocratie soit menacée, ou même étranglée, dans les pays qui nous entourent. La Suisse en sent le contre-coup et voit se former une sorte de fascisme. Quand la démocratie est menacée, le droit des femmes l'est aussi. La tâche des mères étant d'élever les enfants dans les idées démocratiques, il faut qu'elles-mêmes aient des droits dans notre démocratie.

Discussion financière: la cotisation annuelle est maintenue à 60 cent. par membre et, après un long débat, les délégués consentent (par 88 voix contre 20) à assurer au comité de l'Alliance internationale l'appui de la Suisse sur la base de 20 ct. par membre pour une durée de trois ans.

Le prochain cours de vacances, nous dit M^{lle} Dutoit, aura lieu à Lugano, en trois langues, et du 9 au 14 octobre, et plantera ainsi le premier jalon féministe en Tessin. Où l'assemblée générale se réunira en 1934 est encore dans le secret des dieux. M^{mes} Studer et Vuilliomonet plaident en faveur de notre presse féministe. L'abonné est un *rara avis* en nos temps de bourses aplaties.

Le rapport sur la Conférence de Marseille de M^{me} Debrüt a été le rayon de soleil — soleil méditerranéen — de notre après-midi de travail administratif. Sa revue pleine d'esprit évoque les personnalités rencontrées, les travaux, les meetings et les résolutions. A son avis, rien ne vaudra jamais le contact personnel avec des femmes d'élite, leur encouragement et leur exemple.



Mme VISCHER-ALIOTH

Vice-présidente de l'Association suisse pour le Suffrage, et présidente de l'Association bâloise, à laquelle nous devons l'admirable organisation de l'Assemblée des 27-28 mai, et un si aimable accueil à toutes les suffragistes.

Cliché Mouvement Féministe

M^{me} Vischer nous donne le rapport final de la commission d'études sur la protection légale de la femme. Nous n'en dirons rien, car notre journal se réserve d'y revenir. M^{lle} Grütter rapporte sur la lutte contre les industries de guerre et donne d'intéressantes précisions; la commission suisse estime, étant donné que l'opinion suisse n'admettrait pas l'interdiction de la fabrication et de la vente des armes, qu'il vaudrait mieux demander le contrôle avec licence. Nos fabriques d'armes travaillent pour les besoins suisses (horrible expression!) pendant environ deux mois de l'année et le reste du temps pour l'étranger. Les fabriques ne travaillant pas pour la Confédération pourraient être supprimées. Les autres devraient être contrôlées et limitées. Bien que les conclusions de la commission paraissent une suite de compromis, l'Assemblée les adopte par 50 voix contre 14. Dans sa lettre au Conseil fédéral, notre Association précisera bien qu'elle ne présente que le minimum de nos demandes, et qu'elle se réserve l'avenir pour une action plus étendue.

La soirée familière offerte par la section de Bâle avait un programme satisfaisant toutes les gourmandises. Gourmandises intellectuelles au premier rang: un sketch de Paula Muller, c'est-à-dire de l'esprit, de la fantaisie, de l'ironie, des types impayables; et des allocutions, dont celle de M^{lle} Furuhjelm qui raconte l'activité des députées finlandaises et nous donne, en surplus, la prophétie pas très rassurante que voici: la Suisse souffrira d'un excès de démocratie... il faudra une catastrophe pour donner le vote aux Suissesses! Mais ne quittons pas l'Abbaye du Safran, où se déroula cette soirée sur une note tragique, et disons plutôt, avec la reconnaissance émue de la gourmandise satisfaite, la variété, l'abondance et la succulence des galeries accompagnant la tasse de thé offerte par nos amies bâloises.

JEANNE VUILLIOMONET.

(La fin en dernière page.)

Mrs. Corbett Ashby préside la Commission pour le Désarmement moral de la Conférence du Désarmement

Après onze mois d'interruption, cette Commission de la Conférence du Désarmement a repris ses travaux, et à l'unanimité a appelé à la présidence, vacante depuis la retraite de notre concitoyen, M. E. Perrier, la seule femme qui siège actuellement à la Conférence du Désarmement, soit notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby. Voilà un nouveau succès à l'actif de celle-ci, qui saura certainement faire accomplir à cette Commission du bon travail utile et effectif.



Les Femmes et la Société des Nations

Un succès à la S. d. N.

Elle en compte si peu actuellement, et elle a tant de détracteurs! qu'il est doublement important de signaler à ses adversaires comme à ses partisans le succès qu'elle vient de remporter dans une lutte dont les péripéties ont été souvent bien décourageantes: la lutte contre l'opium. En effet, la Convention de 1931, qui limite la fabrication et réglemente la distribution des stupéfiants, a été ratifiée ou a fait l'objet d'adhésions de la part de 36 pays, dont 6 des plus grands pays fabricants (sait-on suffisamment chez nous que la Suisse est du nombre?...), et va de ce fait entrer en vigueur dès le 9 juillet prochain.

L'événement est d'importance puisque, pour la première fois dans l'histoire du monde, 36 Etats se sont déclarés prêts à fournir le chiffre de leurs besoins annuels de narcotiques pour des buts médicaux et scientifiques, et à placer le commerce de ces drogues sous le contrôle de la S. d. N. Événement considérable au point de vue social et hygiénique d'une part, pour tous ceux qui réalisent la somme de misères et de déchéances qu'ajoute l'emploi des stupéfiants aux vices dont souffre déjà notre humanité; mais événement de portée internationale capitale aussi, du fait de l'introduction de ce principe de contrôle international. En effet, qui ne voit l'analogie entre les dispositions de la Convention de 1931 sur le trafic des stupéfiants, et celles que l'on a de la peine à faire accepter par les puissances en matière de commerce et de fabrication des armes? et ce qui est devenu possible pour l'un ne le deviendra-t-il pas pour l'autre? Car ne nous illusionnons pas: ce qui a fait pendant longtemps échec à la Convention de 1931 sur le trafic des stupéfiants, c'étaient les gros intérêts financiers engagés dans ce fructueux commerce de poisons²; or, qui de nous est

¹ L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la suite de la publication de l'étude sur la traite des femmes en Orient (Enquête de la S. d. N.).

² D'après les statistiques recueillies par la S. d. N., les besoins mondiaux annuels de morphine pour usage normal s'élevaient à 9 tonnes, alors que la fabrication a été pendant l'année 1931 de plus de 28 tonnes dans le monde entier! La différence est moins grande, heureusement, en ce qui concerne la cocaïne et l'héroïne.

actuellement assez naïf pour ignorer que ce sont également des influences d'argent qui jouent un rôle capital dans les entraves mises à l'œuvre du désarmement?...

C'est pourquoi il faut saluer l'heureux augure de la prochaine entrée en vigueur de la Convention pour la limitation des stupéfiants; et en songeant combien âpre et difficile fut la lutte en sa faveur, ne pas perdre courage dans la lutte qui se poursuit parallèlement pour obtenir ce qu'elle a obtenu: le contrôle international d'une industrie nationale. Il faut que tout ceci soit dit et répété.

E. Gd.

Une suffragante pastorale à Lausanne

Il faut signaler un événement à la fois religieux et féministe: l'installation à St-Paul (Lausanne), le 21 mai, par M. Borle, pasteur, de la première suffragante de première classe de l'Eglise nationale vaudoise, M^{lle} Lucie Monod, licenciée en théologie, qui a déjà fait ses preuves dans la paroisse de Chailly sur Lausanne. Le règlement spécial voté par le Synode confie à la suffragante pastorale toutes les charges du ministère, sauf la prédication au culte principal, la bénédiction des mariages et l'administration des sacrements, c'est-à-dire la tâche la plus lourde, la plus ingrate et la plus obscure. Mais celles qui ont fait des études de théologie complètes parce qu'elles ne pouvaient faire autrement, sont bien aises de pouvoir travailler même avec un ministère réduit.

La cérémonie a été très émouvante et les sentiments les plus affectueux ont été exprimés à M^{lle} Monod. Le conseil de paroisse, l'assemblée de paroisse ont fait appel à cette collaboration féminine sans hésitation et avec enthousiasme. Et après avoir entendu M^{lle} Monod parler sur l'escalier de la chaire, puisqu'elle n'a pas le droit de monter en chaire, beaucoup ont pensé que le moment ne saurait tarder où les femmes pourront être pasteurs dans l'Eglise nationale vaudoise. Car la moisson est grande et il y a peu d'ouvriers. En l'espace de six mois deux postes de pasteurs n'ont pu être pourvus, faute de candidats.

S. BONARD.

Lire en 2^{me} page:

Marc HELYS: *Variété. Inventeur, inventrice...*
In Memoriam: le pasteur Béranger.
J. GUEYBAUD: *Le féminisme en Allemagne.*

En 3^{me} et 4^{me} pages:

V. DELACHAUX: *L'horlogère sans travail et le service domestique.*
S. BONARD: *La plaie du cautionnement.*
S. B.: *Problèmes d'éducation.*
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

H. KELLER-TCHIKALENKO: *Les femmes et les livres.* — *Les femmes dans la littérature catalane moderne.*

Publications reçues: Le message de la Cité; Le massacre des purs; La traite des femmes et des enfants. Etc.

La protection de la jeunesse en Suisse

C'est à la famille qu'incombe l'obligation de s'occuper de la jeunesse. Cependant, lorsque la famille fait défaut, ou que, pour des raisons diverses, elle ne peut suffire à la tâche, il faut que d'autres se chargent de ce soin. Autrefois, les parents plus ou moins rapprochés se sentaient responsables et s'occupaient des enfants qui perdaient père et mère. Souvent aussi, c'était tout simplement des voisins qui accueillait chez eux les orphelins. Puis l'Eglise d'abord, et plus tard diverses asso-

¹ *Die Jugendhilfe*, par Emma Steiger, Dr. jur. Zurich, Editions Rotapfel, 1 vol., 248 pages; broché 4 fr. 50, relié 5 fr. 50.

